

France/ Réforme du Code du travail Macron à l'épreuve de la rue

AFP
Paris/France

PLUSIEURS dizaines de milliers de Français sont descendus dans la rue mardi contre l'assouplissement du Code du travail, réforme emblématique du président Emmanuel Macron, qui reste déterminé malgré cette première mobilisation qualifiée de "très forte" par les opposants. "C'est une première qui s'annonce réussie", a affirmé dans le cortège parisien Philippe Martinez, le numéro un de la CGT, syndicat co-organisateur de la manifestation parisienne.

Le leader syndical s'est également félicité "de la très forte mobilisation déjà en province". "A midi on était plus de 100.000", a-t-il affirmé.

A Paris, le nombre de manifestants a atteint 60.000 selon la CGT, et 24.000 selon les autorités.

"Je suis venue aujourd'hui parce que c'est une attaque sur le Code du travail comme on n'a jamais vu historiquement, jamais vu", enrageait Evelyne Deurilla-Feer, participant au cortège parisien. "Le Code du travail c'est pour protéger les salariés... et qu'est-ce qu'il a fait, Macron?", se demandait-elle, déguisée en boîte géante de mouchoirs à jeter Kleenex sur laquelle était écrit: "SALARIEUX: utilisez, jetez". Le défilé parisien a été stoppé à plusieurs reprises par des heurts, et les forces de l'ordre ont répliqué à des jets de projectiles en faisant usage de



Photo : AFP

Les manifestants dans les rues de Marseille.

gaz lacrymogènes et d'un canon à eau.

Sur les pancartes, le président Emmanuel Macron était ciblé pour ses propos dans lesquels il promettait de ne céder "ni aux faibles, ni aux cyniques, ni aux extrêmes". "Les faibles sont en marche", pouvait-on lire, ou "Macron, t'es foutu, les faibles sont dans la rue".

A Marseille (sud), la préfecture a compté 7.500 manifestants, les organisateurs 60.000. Dans le cortège, le leader de La France Insoumise (gauche radicale), Jean-Luc Mélenchon, a promis de "faire reculer" le président de la République, car "ce pays ne veut pas du monde libéral". **LES OPPOSANTS DIVISÉS** La CGT a déjà appelé à une

autre mobilisation, le 21 septembre, à la veille de la présentation du projet en Conseil des ministres et deux jours avant celle de La France Insoumise.

Mais le front, en particulier syndical, est désuni. Tandis que la CGT est vent debout contre la loi, les deux autres principaux syndicats, FO et la CFDT, bien que critiques, n'ont pas appelé à manifester. Cette division interroge sur l'ampleur de la mobilisation contre un président qui a certes chuté dans les sondages, mais fait face à une opposition éparpillée. Emmanuel Macron, qui était mardi en déplacement dans l'île caribéenne de Saint-Martin frappée la semaine dernière par l'ouragan Irma, a averti qu'il

"serait d'une détermination absolue".

Premier gros chantier social du quinquennat Macron, la réforme prévoit un plafonnement des indemnités en cas de contentieux, la réduction des délais de recours des salariés ou encore la possibilité de négocier sans syndicat en dessous de 50 salariés, alors que les petites et moyennes entreprises représentent près de la moitié des salariés en France.

L'objectif affiché par le président Macron est de donner plus de flexibilité aux entreprises et de les encourager à embaucher alors que le chômage reste massif. Il touche 9,5% de la population active, contre une moyenne de

7,8% en Europe.

Il s'agit également aussi de regagner la confiance de l'Allemagne, qui réclame depuis longtemps des réformes structurelles à Paris.

L'enjeu est d'autant plus important pour Emmanuel Macron que l'exécutif envisage d'autres réformes sociales importantes dans les mois à venir: assurance chômage, apprentissage, formation professionnelle et retraites.

Peu avant les manifestations, la ministre du Travail Muriel Pénicaud a estimé que le pays était "mûr pour inventer une flexisécurité à la française". "Nous tiendrons", a quant à lui promis le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire.

L'Afrique en bref

• Djibouti/ Politique
Mort en France du président de l'opposition djiboutienne Ahmed Youssouf

Le président de l'opposition djiboutienne, Ahmed Youssouf Houmed, est mort dimanche à Quimper (ouest de la France), à l'âge de 79 ans, a annoncé mardi à l'AFP le représentant en France de l'Union pour le salut national (USN), que dirigeait M. Youssouf.

• Kenya/Parlement
Ouverture de la nouvelle législature, l'opposition boycottée



Photo : AFP/L'Union

Le président kényan Uhuru Kenyatta a officiellement ouvert mardi la nouvelle législature, en s'exprimant devant le Parlement issu des élections du 8 août, en l'absence de l'opposition qui a boycotté la séance après l'invalidation par la justice du scrutin présidentiel.

• Burundi/ Politique
Un cadre de l'opposition enlevé à Bujumbura

Un cadre du parti burundais d'opposition Union pour la paix et le développement (UPD) a été enlevé mardi pendant qu'il se déplaçait à pied avec son épouse dans Bujumbura, selon sa famille et son parti.

A travers le monde

• Corée du Nord/Sanctions

Pyongyang dénonce les sanctions "scélérates" de l'ONU et menace Washington

La Corée du Nord a dénoncé mardi les nouvelles sanctions "scélérates" adoptées la veille à l'unanimité par le Conseil de sécurité de l'ONU à l'initiative de Washington, et qui interdisent notamment ses exportations de textile et réduisent ses approvisionnements en pétrole.

• Syrie/ Conflit
Des dizaines de nouvelles victimes civiles dans des raids en Syrie

Trente-cinq personnes dont des femmes et des enfants ont péri mardi dans des frappes près de Deir Ezzor en Syrie, où des dizaines de civils fuyant pour la plupart les combats sont morts dans des raids aériens ces derniers jours.

Togo/ Parlement

La réforme examinée aujourd'hui

AFP
Parlement/Lomé

LE président de l'Assemblée nationale togolaise a approuvé la suspension de séance parlementaire mardi sur la demande de l'opposition qui protestait contre l'ordre du jour qui n'abordait pas le projet de loi de réforme constitutionnelle.

Le texte sera présenté mercredi, première étape d'une longue procédure avant une éventuelle adoption par le Parlement. Dama Dramani, président de l'Assemblée nationale togolaise, a donné raison à l'opposition mardi, affirmant que les députés n'avaient pas eu "la maîtrise de l'ordre du jour", et annonçant que la "séance

d'aujourd'hui est suspendue."

La séance va reprendre "demain après la conférence des présidents" de l'Assemblée nationale, des groupes parlementaires et des commissions, a-t-il ajouté.

Cette conférence prendra connaissance du texte afin d'"élaborer un nouvel ordre du jour" intégrant la réforme, a rapporté Eric Dupuy, porte-parole de l'Alliance nationale pour le changement (ANC), principal parti de l'opposition.

Celui-ci avait dénoncé un ordre du jour "en déphasage avec l'actualité politique nationale", à l'ouverture de la session parlementaire, qui ne devait aborder que les questions du budget 2018, alors que le pays a connu des manifestations massives populaires la semaine der-

nière pour réclamer une limitation des mandats présidentiels, un scrutin à deux tours, et la démission du président Faure Gnassingbé.

Après cette "conférence des présidents", la procédure sera toutefois encore longue: le texte doit passer devant la Commission des lois constitutionnelles qui soumettra ensuite un rapport final aux députés chargés de le voter.

Par ailleurs, les forces de l'ordre ont formé dans la nuit un cordon de sécurité empêchant tout rassemblement populaire aux abords de l'Assemblée nationale, comme l'avait demandé lundi l'opposition. La situation était calme mardi matin dans les rues de Lomé, a constaté un journaliste de l'AFP sur place. D'autres rassemblements sont prévus ven-

dredi, ainsi que la semaine prochaine.

La plupart des partis d'opposition du pays réclame depuis plus de dix ans des réformes constitutionnelles pour limiter à deux le nombre de mandats présidentiels et un scrutin à deux tours.

La Constitution togolaise de 1992 a été modifiée à plusieurs reprises, notamment par le général Gnassingbé Eyadéma, le père de l'actuel chef de l'État. Il avait notamment, en 2002, supprimé la limitation de mandats présidentiels.

A la veille des marches historiques à l'appel de 14 partis politiques la semaine dernière, le pouvoir avait tenté de jouer l'apaisement en soumettant un avant-projet de loi de réforme constitutionnelle, laissant entendre que le Parlement l'examinerait

lors de la session extraordinaire du 12 septembre.

Toutefois, Alphonse Waguena, le secrétaire général de l'Assemblée nationale a précisé lundi soir à la télévision nationale que "selon l'article 110 du règlement intérieur de l'Assemblée nationale, la révision constitutionnelle ne peut pas faire l'objet d'une procédure d'urgence".

Le pouvoir n'a jamais officiellement refusé de discuter avec l'opposition sur le sujet et a mis en place de nombreuses commissions ou instances de dialogue. Mais, depuis l'arrivée au pouvoir en 2005 de Faure Gnassingbé à la mort de son père, et deux présidentielles contestées, les revendications de l'opposition sont toujours restées lettre morte.